

## AVIS PUBLIC

**OBJET : RÈGLEMENT NUMÉRO 386 DÉCRÉTANT LES MÉTHODES D'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS 2019 APPLICABLES AUX MUNICIPALITÉS – ADOPTION**

Lors de son assemblée régulière tenue le 12 décembre 2018, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le règlement en objet.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 386 peut le faire au bureau de la MRC de Portneuf situé au 185, route 138 à Cap-Santé, ainsi qu'à chacun des bureaux des municipalités comprises sur le territoire de la MRC de Portneuf, pendant leurs heures d'ouverture. Vous pouvez également le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : [www.portneuf.ca](http://www.portneuf.ca), dans la section « La MRC », puis « Règlements et politiques ».

CAP-SANTÉ, CE 13 DÉCEMBRE 2018.



---

Josée Frenette, B.A.A., OMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière